

**Extrait du procès-verbal
 des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 26 novembre 2007.

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

9

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

Conseillers présents : KALCK B. / DOSSMANN / M. RIFF D. /
 FOURNIER C / HINDENNACH G. / FALK E. / WOLFF B. /
 KRAEHN E.

Conseillers absents: / WILT M. (excusé)
 BOCK M. (non excusé)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 15.10.07 :

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15.10.07.

Chantier du clocher et de l'église : Attribution des marchés :

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre concernant les travaux de restauration extérieure du clocher et de l'église, ainsi que les entreprises ayant été retenues :

N°	Lot	Estimé ht en €	Offre ht en €	Entreprise
1	Charpente couverture zinguerie	50 464,90	47 962,28	BEYER Brumath
2	Enduits extérieurs	31 253,97	26 525,57	BISCEGLIA Strasbourg
3	Grès	170 146,26	135 892,76	RAUSCHER Adamswiller
4	Horloge	5 500	5 032	Voegele Strasbourg
5	Protection des vitraux	20 308,65	30 682,99	ROSAZE Westhoffen
6	Eclairage public électricité	8 804	6 139	KAH Marlenheim
7	VRD	9 500,66	7 477,20	DIEBOLT Marmoutier
8	Echafaudage	12 397,47	11 242,81	KAPP Strasbourg
	Total	308 375,91 €ht	270 954,61 €ht	

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution des différents lots et les montants définitifs de ce marché et autorise le Maire à le signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Travaux de voirie au lieudit « Niederliehn » :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de certificat d'urbanisme déposée par M. SICOT Sébastien au lieudit « Niederliehn » pour les parcelles 215 et 217. Pour viabiliser ce terrain, un simple branchement sur les réseaux de la rue de la Forêt sera nécessaire pour l'eau et l'assainissement étant donné que pour les parcelles voisines, une extension vers la rue des Noyers devra se faire. Il faudra cependant réaliser la voirie en bordure de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de réaliser la voirie provisoire et la voirie définitive, pour desservir le terrain de M. SICOT, dans un délai de 2 ans, à compter de la délivrance du permis de construire.

Travaux de voirie pour le lotissement « Weingarten » :

M. le Maire rend compte de la situation du lotissement « Weingarten », dont la rue débouche par le haut sur un chemin rural qui aboutit à la rue du Châtelet. Sur demande de M. le Directeur Départemental de l'Équipement, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser la viabilisation de ce chemin rural.

Le montant estimé de la voirie provisoire est de 5256 € ht, celui de la voirie définitive à 8280 € ht

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour et 1 abstention, de réaliser la viabilisation du chemin rural reliant la rue du lotissement « Weingarten » à la rue du Châtelet.

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement 2006 :

M. DOSSMANN Michel présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement établi par le SDEA.

Le Conseil Municipal, après délibération et consultation, approuve à l'unanimité ce rapport.

Rapport d'activité 2006 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2006 accompagné du Compte Administratif de la Communauté de Communes de la Région de Saverne sont communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2006 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Orientation budgétaire 2008 :

M. le Maire rapporte que compte tenu des élections municipales de 2008, il n'est pas certain que l'ancien conseil vote encore le budget.

Cependant 2 grands chantiers sont lancés et connaîtront leur réalisation en 2008, à savoir la restauration extérieure de l'église estimée à 350 000 € et le remembrement où il faudra prévoir 60 000 € pour la réserve foncière et 60 000 € pour l'aménagement des chemins ruraux.

Gestion de la salle polyvalente :

M. le Maire rend compte du fonctionnement de la régie de recettes permettant d'encaisser les loyers et les participations aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente. Un total de 7 200 € a été encaissé au cours de l'année 2007 et un contrôle du Trésorier a permis d'établir la bonne tenue de cette recette.

Location de la laiterie à l'entreprise PLASTICA :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération du 30.08.07, l'entreprise PLASTICA qui occupe une partie de la laiterie souhaite à présent louer tout le bâtiment et propose de payer un loyer annuel de 5000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant les travaux de mise en état nécessaires dans le bâtiment, décide par 8 voix pour et 1 abstention, de louer la laiterie en entier, à l'entreprise PLASTICA moyennant un loyer annuel de 5000 €, les charges en sus, charge le Maire de signer avec cette dernière un bail précaire qui pourra être résilié à tout moment pour tout autre usage que la Commune déciderait.

Container à bouchons :

Le Conseil Municipal accepte qu'un container à bouchon soit installé à l'endroit des autres containers qui seront tous rassemblés à l'aire d'apport volontaire en cours de réalisation près du stade de football.

Remembrement : Requête de M. WOLFF Joseph :

M. le Maire fait part d'une requête de M. WOLFF Joseph propriétaire du verger à côté de l'école. Cette parcelle de par le remembrement est devenue propriété de la commune et M. WOLFF s'est vu attribuer une parcelle plus bas à côté du terrain d'entraînement dépourvue d'arbres fruitiers. De ce fait il souhaiterait que la Commune fasse planter quelques arbres sur sa nouvelle parcelle et garder la jouissance des arbres fruitiers de son ancienne parcelle jusqu'à ce que les nouveaux portent des fruits.

M. le Maire précise que compte tenu des subventions reçues par le Conseil Général l'acquisition de 20 arbres ne coûterait que 120 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que M. WOLFF garde la jouissance de ses arbres fruitiers durant 5 ans, décide de planter sur sa nouvelle parcelle 20 arbres fruitiers et de faire abattre immédiatement les peupliers de l'ancienne parcelle qui avec leur pollen représentent une grande nuisance chaque printemps.

Location des biens communaux :

Suite au remembrement, le Conseil Municipal décide de prendre contact avec le Conseil de Fabrique pour coopérer dans la redistribution des terres de l'église et de la commune.

Trésorerie

M. le Maire informe le conseil municipal de la situation financière de la commune.

Celle-ci présente au 25 novembre 2007 un solde positif de 214000€.

Cet excédent résulte pour moitié au versement de la subvention allouée par le conseil général pour la mise à disposition de l'ancienne école à la SIBAR et de l'excédent budgétaire reporté de l'exercice 2006.

M. le Maire après avoir étudié les comptes avec Mme la Comptable du Trésor, propose de réaliser un placement sur un compte à terme de la Trésorerie Générale.

Le conseil municipal, après avoir fait état des recettes et des dépenses à venir, décide par 8 voix et une abstention

- de réaliser un placement de 150 000€ sur un compte à terme, d'une durée de 1 an

-d'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 27 novembre 2007.

Le Maire